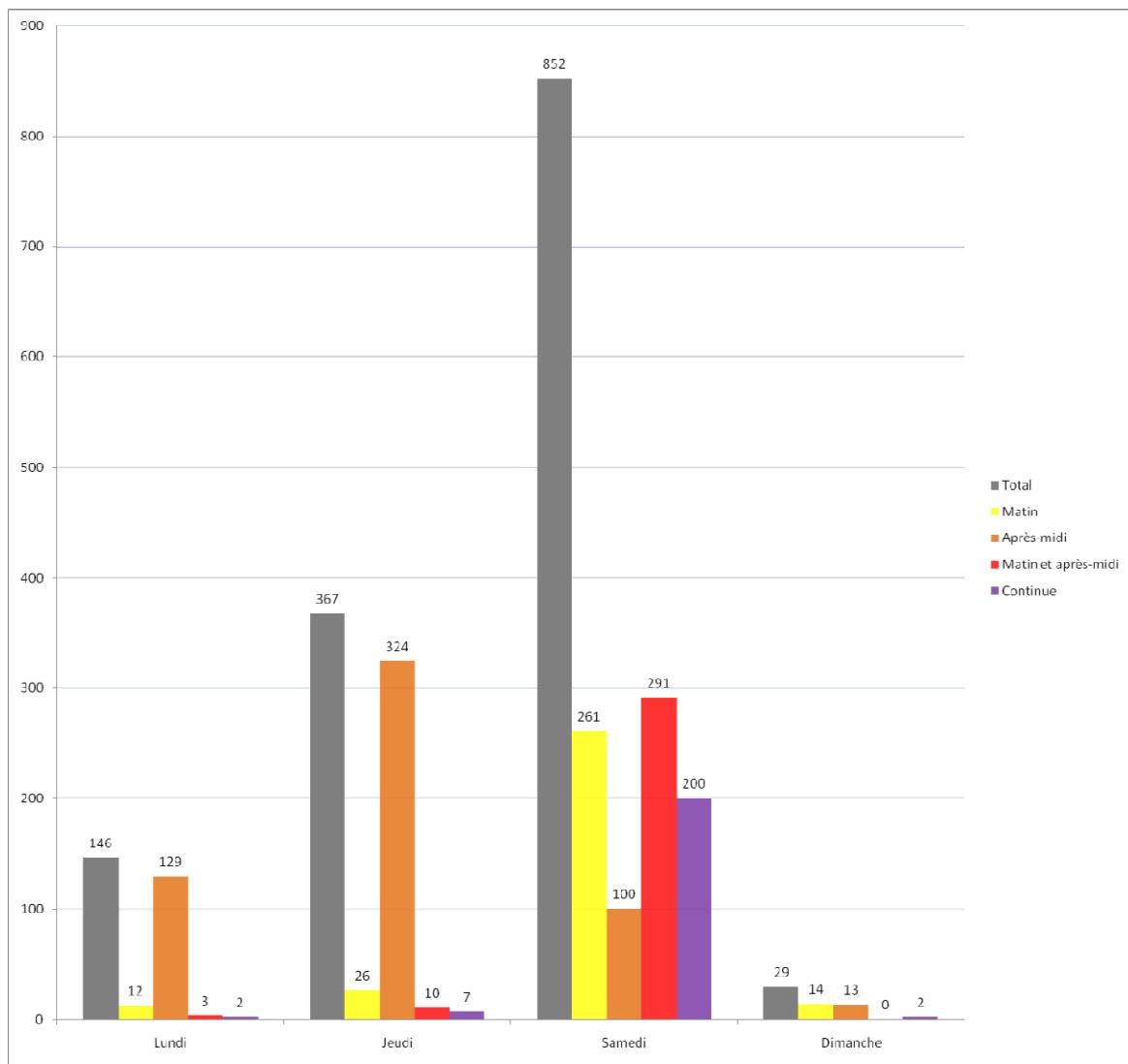


La bibliothèque est-elle ouverte ? Un enquête du MOTif - Juin 2011

Le MOTif a recueilli les horaires d'ouverture de 956 bibliothèques-médiathèques publiques franciliennes réparties sur 750 communes pour connaître le nombre de jours d'ouverture (notamment, le samedi et dimanche), les amplitudes horaires dont les nocturne et les jours de fermeture. Ces éléments sont rapportés à la taille de la commune selon son nombre d'habitants. Cette enquête vient compléter l'étude que nous avons menée sur l'évaluation de l'impact des horaires d'ouverture sur la fréquentation et les usages des publics en bibliothèque publique. A notre demande, Dominique Lahary, directeur-adjoint de la BDP du Val d'Oise, nous a aidés à analyser les données récoltées.

Graphique 1. Nombre d'établissements ouverts le lundi, jeudi, samedi, dimanche et par tranches horaires



Horaires considérés : ouverture pour tous publics ; hors vacances scolaires ; horaires de la section la plus ouverte.

Lecture du graphique:

- le matin couvre les horaires jusqu'à 12h
- « matin + après-midi » désigne une journée complète interrompue par une fermeture méridienne
- journée en continu : ouverture avant 12h + après 12h sur une plage horaire minimum (ex. à contrario : une bibliothèque ouverte de 11h à 13h est considérée ouverte le matin).

Quelle est l'amplitude horaire hebdomadaire ?

- Moyenne : 16,6 heures tous établissements confondus
- Médiane : 17 heures.

Une moitié des établissements ouvrent entre 1 et 17 heures par semaine ; l'autre entre 17 et 44 heures par semaine (44 heures étant l'amplitude maximale constatée).

Ce volume est inférieur à la moyenne nationale qui est estimée à 19h57 selon l'étude annuelle du SLL du ministère (Service du livre et de la lecture, 2007). Il s'explique par la quasi-exhaustivité de notre collecte qui inclut les bibliothèques des communes de moins de 2 000 habitants, les moins ouvertes, souvent associatives et généralement tenues par des bénévoles et qui échappent à la collecte nationale effectuée par le ministère de la Culture.

Lorsqu'on répartit les communes par tranches démographiques en prenant en compte l'amplitude horaire de leur établissement le plus ouvert, on constate que les amplitudes horaires sont corrélées à la taille de la commune. La grande majorité des communes de moins de 2 000 habitants ouvrent leur établissement moins de 10 heures par semaine tandis que dans une écrasante majorité de communes de plus de 10 000 habitants, on ouvre plus de 17 heures. Les communes de plus de 50 000 habitants ouvrent majoritairement plus de 30 heures.

Tableau 1. Répartition par communes.

Taille de la commune	Plages horaires				
	Moins de 10h	De 10h à 17h	Plus de 17h à 30h	Plus de 30h	Toutes les communes
Moins de 2000 hab	235	20	6	0	261
Plus de 2000 à moins de 5000 hab	51	64	28	1	144
De 5000 à moins de 10 000 hab	6	35	58	2	101
De 10 000 à 50 000 hab	0	6	168	33	207
Plus de 50 000 hab	0	0	9	28	37

Si l'on rapporte le nombre total d'habitants couverts par le réseau de lecture publique francilien au nombre d'heures d'ouverture des établissements, force est de constater que les établissements ouvrant moins de 17 heures par semaine ne concernent qu'une infime partie de la population francilienne : environ 1 million de personnes sur plus de 11 millions desservies par le réseau de lecture publique francilien.

Nombre de jours d'ouverture par semaine

Tableau 2. Nombre de jours d'ouverture des établissements

Nombre de jours d'ouverture	Nombre de bibliothèques
1 jour/semaine	36
2 jours/semaine	128
3 jours/semaine	183
4 jours/semaine	315
5 jours/semaine	260
6 jours/semaine	32
7 jours/semaine	2

Les bibliothèques se répartissent ainsi en trois tiers : 36 % sont ouvertes moins de quatre jours par semaine, 33% quatre jours et 31 % plus de quatre jours.

Si l'on raisonne en termes d'accès à un établissement sur une commune, on s'aperçoit que 208 communes disposent d'au moins un établissement ouvert plus de 4 jours par semaine (70 communes de moins de 10 000 habitants, 112 de 10 000 à 50 000 habitants et 26 plus de 50 000 habitants).

Deux équipements sont ouverts 7j/7 : la bibliothèque Georges-Brassens de Drancy (93) et celle la médiathèque Gustave-Eiffel de Levallois-Perret (92).

Trois questions clés : samedi, dimanche et nocturnes

L'ouverture le samedi

852 équipements (89 % des bibliothèques)¹ sont concernés. Il s'agit donc quasiment d'une norme. C'est ce jour-là qu'il y a le plus de bibliothèques ouvertes en continu (200, sur 491 ouvertes toute la journée) ; 261 sont ouvertes uniquement le matin.

La fermeture le samedi est ainsi un phénomène minoritaire qui concerne les plus petites communes. Il disparaît dans les communes au-delà de 5 000 habitants.

Plus le nombre d'habitants est élevé, plus les établissements ouvrent les samedis en matinée + après-midi et en journée continue. La coupure méridienne reste très ancrée dans de nombreuses communes de plus de 10 000 et même de plus de 50 000 habitants.

L'ouverture le samedi matin uniquement est également à relier à la taille de la commune.

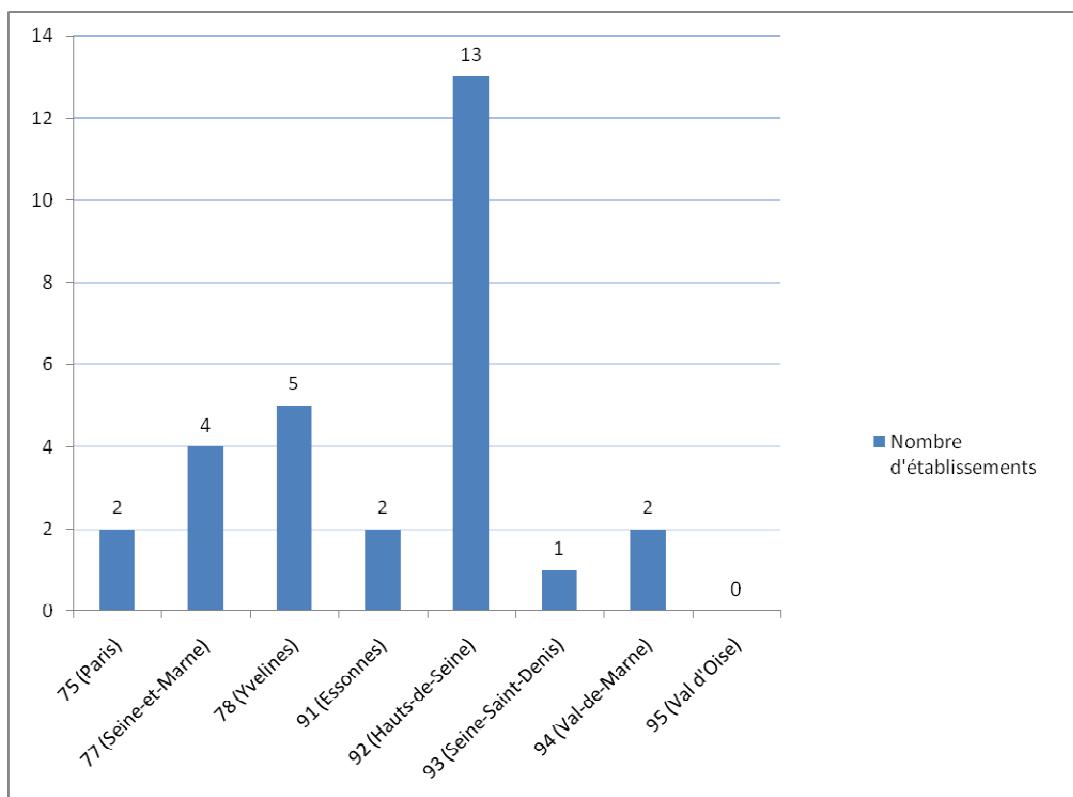
¹ Huit d'entre elles ne sont pas ouvertes tous les samedis de l'année (un samedi sur deux, le premier samedi du mois, etc.)

L'ouverture le dimanche

29 bibliothèques sont ouvertes ce jour-là (1 qui n'est ouverte que le dimanche : il s'agit de la bibliothèque associative située à Beton-Bazoches, en Seine-et-Marne, 747 habitants)². Ces bibliothèques sont situées pour 45 % dans les Hauts-de-Seine ; 25 communes sont concernées et la taille des villes ne semble pas être significative.

Ces bibliothèques sont ouvertes à parts égales le matin et l'après-midi, deux le sont en continu (aucune n'est ouverte le matin puis l'après-midi avec une pause méridienne comme cela peut être le cas les autres jours) — toutes deux à Issy-les-Moulineaux.

Graphique 2. Répartition géographique dimanche par départements



L'ouverture le dimanche reste donc l'exception. Elle concerne 4 bibliothèques de communes de moins de 2 000 habitants qui ouvrent le dimanche matin et disposent d'une faible amplitude horaire sur la semaine.

² Dont 3 ne sont pas ouvertes tous les dimanches mais selon un calendrier spécifique ou durant une période définie dans l'année.

Tableau 3. Ouverture des établissements le dimanche par taille de commune

Taille de la commune	dimanche matin	dimanche après-midi	dimanche continu
Moins de 2000 hab	4	0	0
Plus de 2000 à moins de 5000 hab	0	0	0
De 5000 à moins de 10 000 hab	3	0	0
De 10 000 à 50 000 hab	6	6	0
Plus de 50 000 hab	1	7	2

L'ouverture en nocturne ou soirée : une pratique peu répandue

123 établissements sont ouverts après 19h (jusqu'à 19h15 et au-delà).

10 d'entre eux sont ouverts après 20h (jusqu'à 20h15 et au-delà).

4 établissements ferment au plus tard à 22h (c'est le jeudi soir).

Deux jours de fermeture : le lundi et le jeudi

L'ouverture le lundi

146 bibliothèques sur les 956 sont ouvertes le lundi (très rarement toute la journée : cf. graphique 1).

C'est le principal jour de fermeture hebdomadaire. Néanmoins, la grande majorité des ouvertures ce jour-là sont le fait de petites communes (moins de 10 000 habitants).

L'ouverture le jeudi

Seulement un tiers (367) des bibliothèques sont ouvertes le jeudi. Ici aussi, c'est le jeudi après-midi qui est le plus fréquemment ouvert.

Ce déficit est constant dans toutes les communes sauf dans celles qui comptent plus de 50 000 habitants où un peu moins d'un tiers des établissements (57 sur 148) sont fermés.

Après le lundi, c'est le second jour de fermeture.

Au final, deux confirmations ...

- Les petites bibliothèques, qu'elles se situent dans des communes de moins de 2 000 habitants ou qu'elles constituent des annexes dans des communes de plus de 10 000 habitants, ne peuvent proposer de plages et de jours d'ouverture importants. Il importe donc que dans une logique de réseau ces équipements de proximité soient considérés comme complémentaires d'équipements plus importants et plus ouverts.
- L'ouverture le dimanche relève de l'exception.

Méthodologie

Nous avons collecté les horaires d'ouverture au public de 956 bibliothèques municipales, intercommunales et associatives (à l'exception des Bibliothèques pour tous) sur un total régional de 992.

On dénombre dans notre panel 135 bibliothèques associatives et 821 bibliothèques municipales, intercommunales et annexes.

Les établissements sont répartis sur 750 communes dont 261 de moins de 2 000 habitants, 144 de 2 000 à 5 000 habitants, 101 de 5 000 à 10 000 habitants, 207 de 10 000 à 50 000, et 37 plus de 50 000 habitants. A noter : les communes de moins de 10 000 habitants représentent 67 % des communes ici concernées.